



A Nîmes, le 29 octobre 2025

**Direction Générale
Adjointe Mobilité
Logistique**

**Direction de la Mobilité et
des Routes**

Pôle Mobilité

Affaire suivie par
Aude ARZAILLER

aude.arzailler@gard.fr
Tél : 04.66.70.53.64
Fax : 04.66.70.53.04
Références : D-251007-02192
A-250730-09682

Madame Corinne CHABAUD
Présidente de Terre de Provence Agglomération
5, place Marius Chabrand
13 630 EYRARGUES

Objet : Consultation des Personnes Publiques Associées – Projet de Plan de Mobilité de Terre de Provence Agglomération

Madame la Présidente,

Vous nous avez fait part, pour avis, du projet de Plan de Mobilité adopté par le Conseil communautaire de Terre de Provence Agglomération lors de la séance du 17 juillet 2025. Les services du Conseil départemental du Gard l'ont bien reçu le 30 juillet 2025.

En prenant connaissance de ce document, nous avons noté que l'action n° 3.4.1 du plan d'action consistait à créer une liaison cyclable permettant de relier le centre de Barbentane à la ViaRhôna et à la gare d'Aramon située sur la ligne ferroviaire de la Rive droite du Rhône. Cette liaison sera aménagée sur la RD 35 du réseau routier des Bouches-du-Rhône et sur le pont d'Aramon dont le Conseil départemental du Gard assure la gestion.

Je vous informe que dans le cadre de sa politique d'entretien, le Conseil départemental du Gard va engager prochainement des études préalables à une opération d'entretien de cet ouvrage de franchissement du Rhône. A cette occasion, l'opportunité et la faisabilité de la réalisation d'un aménagement cyclable seront étudiées. Dans le cadre de ce projet, je vous propose que les services de la Direction de la Mobilité et des Routes associent la Communauté d'Agglomération Terre de Provence à ces réflexions.

Toutefois, à ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la solution technique qui sera retenue et la faisabilité d'un aménagement cyclable sécurisé. Aussi, il nous semble prématuré d'afficher la proposition formulée dans votre Plan de Mobilité, à savoir l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle de 2 mètres de large sur le Pont d'Aramon.

Copie :
DMR – Direction, SPESR,
SOAP, SMR
DTer – Direction, UT de
Vauvert, UT de Bagnols-sur-
Cèze,
DAT, Direction Adjointe
Aménagement du territoire et
fonds européens

Le reste du dossier n'appelle aucune observation technique particulière de notre part.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Diffusion :
Madame Pascale BORIES,
Conseillère départementale du
Canton de Villeneuve lez
Avignon
Monsieur Rémy
BACHEVALIER, Conseiller
départemental du Canton de
Villeneuve lez Avignon
Madame Elisabeth MONDET,
Conseillère départementale du
Canton de Beaucaire
Monsieur Jean-Pierre FUSTER,
Conseiller départemental du
Canton de Beaucaire

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation
Le Vice-président délégué
à l'Aménagement du Territoire



Olivier GAILLARD